## Chirurgie: qui doit accompagner l'enfant sur son temps d'accueil?

Par Lennie

## Bonjour,

J'ai la garde de mon fils de 12 ans depuis 2015. Il va chez son papa 1 week-end/2 et la moitié des vacances scolaires.

En mai dernier, il s'est fait une fracture au petit doigt. Mais la prise en charge n'a pas été bonne dès le départ.

A ce jour, la fracture s'est consolidée mais pas dans son axe. Le doigt est tordu vers l'extérieur, il s'accroche partout. Il faut re casser, le remettre droit et mettre des broches.

Je vous la fait courte, mais avec le désert médical et les congés d'été, j'ai du m'orienter vers la clinique du sport à Mérignac, soit à 2h de chez nous.

Cette année il est chez son papa les 2 dernières semaines de juillet et d'août.

Le chirurgien orthopédiste m'a proposé une intervention en ambulatoire fin juillet ou fin août, de façon à ce que mon fils fasse sa rentrée comme tous les enfants!

Comme son papa se marie fin juillet, j'ai choisi fin août.

Depuis le début, le papa ne s'oppose pas aux différents soins. Et à chaque fois, je lui envoie les dates de rdv, les noms des médecins et les comptes rendus.

Comme fin août il aura notre fils, je lui ai demandé de l'accompagner pour l'opération, soit 1 journée.

Le papa n'est pas d'accord?

Que dois-je faire?

Que puis-je faire?

Que dit la loi face à ca?

Je m'occupe de tout depuis mai (mails, appels, recherches de spécialistes qui opèrent les enfants, RDV, radios, scanner).

A chaque fois, le boulot pour le papa est "prémâché", excusez-moi du terme, et là il refuse de l'accompagner pour 1 journée!

Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plaît ?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement.

Doube doub

Par Isadore

Bonjour,

Les deux parents sont responsables de la santé de l'enfant. C'est plutôt sur vous que repose la responsabilité de gérer le quotidien et le suivi de l'enfant, puisque vous avez la résidence principale.

Le père a-t-il donné un motif de refus ?

-----

Par Lennie

Merci pour votre relativité!

Je comprends tout à fait. M'occuper de mon fils ne me dérange absolument pas au contraire, c'est que l'intervention sera sur le temps d'accueil du papa.

Est-ce que la loi m'autorise à récupérer mon fils plus tôt, sur les jours d'accueil du papa, pour l'emmener se faire opérer ?

Le papa prétexte que ça va être compliqué pour lui, car ses collègues sont en congés en août, que de toute façon c'est moi qui ai voulu prendre rdv du côté de Bordeaux et qu'après le 15 aout il a des rdv medicaux pour lui.

Je n'ai plus eu de message de sa part.

J'attend l'appel du chirurgien avec une proposition de date.

Ça nous permettra d'avancer sur l'organisation...

-----

## Par Isadore

Il n'y a pas de loi qui dit quel parent doit accompagner l'enfant au rendez-vous. Si vous fixez une date sans avoir l'accord du père, vous pouvez difficilement la lui imposer. Il semble en plus avancer des motifs "légitimes" : ses contraintes professionnelles et sa propre santé.

En fait, si on applique strictement la loi, sauf urgence médicale, il ne serait pas obligé de vous remettre votre fils si vous prenez rendez-vous sur son temps d'hébergement.

Bref, je crains que malheureusement vous ne deviez vous préparer à assumer une fois de plus... Quant un parent est légèrement défaillant sur les bords, l'autre doit assumer.

-----

Par Lennie

Merci pour votre réponse et votre temps accordé